



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique à la Formation
Professionnelle Initiale et Continue
Site de Grenoble

DRAFPIC site de Grenoble
Réf N° 2021-1908
Affaire suivie par :
Michel DEGANIS
Tél : 04 76747341
Mél : Ce.dafpic@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 1er septembre 2021

La déléguée académique à la formation
professionnelle initiale et continue

Adresse des bureaux :
5 rue Roland Garros
38320 Eybens

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Recrutement de personnels enseignants pour la fonction de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

Je vous prie de bien vouloir diffuser auprès de vos enseignants un appel à candidatures à la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Il est primordial pour notre académie de **susciter de nouvelles candidatures** et de **faire connaître les missions des DDFPT** à tous les enseignants susceptibles de postuler. A cet effet, chaque professeur peut d'ores et déjà découvrir ces missions, se renseigner sur les perspectives de carrière et les processus de recrutement, ainsi que télécharger le dossier de candidature, sur le site académique www1.ac-grenoble.fr, onglets « Concours - Métiers - Ressources Humaines / Recrutement - Emploi / Offres d'emploi - Recrutement », rubrique « DDFPT - Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ».

L'affectation d'un enseignant sur un poste de DDFPT est prononcée dans le cadre du mouvement national des postes spécifiques (il se déroule concomitamment à la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée).

Seuls peuvent participer à ce mouvement les DDFPT qui exercent les fonctions et les personnels bénéficiant d'une habilitation en cours de validité.

Je vous prie de bien vouloir appeler l'attention des enseignants, PLP, certifiés, agrégés, placés sous votre responsabilité sur la procédure d'habilitation qui concerne à la fois les agents désireux d'exercer cette fonction et ceux dont l'habilitation arrive à son terme y compris s'ils ont exercé en qualité de faisant fonction.

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature et **le transmettre exclusivement par courrier électronique à l'adresse suivante : Ce.dafpic@ac-grenoble.fr**

Pour le lundi 18 octobre 2021 délai de rigueur

Les dossiers seront examinés par une commission académique au plus tard le jeudi 21 octobre 2021.

Cette commission recevra en entretien le lundi 15 novembre 2021 les candidats dont elle aura sélectionné les dossiers.

La liste des candidats définitivement retenus par la commission et inscrits pour une durée de trois ans sur la liste d'aptitude aux fonctions de DDFPT sera publiée sur le site académique.

Les intéressés pourront selon leurs souhaits :

- Participer au mouvement spécifique national des DDFPT afin d'obtenir une affectation pour effectuer une année probatoire ;
- Être affectés temporairement sur un poste devenu vacant après le mouvement ;
- Être retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes dans la limite de la durée de leur habilitation.

Les personnels intéressés sont invités à se reporter à la circulaire N° 2016-137 du 11-10-2016, parue au BO du 13 octobre 2016. Elle présente notamment le référentiel métier du DDFPT, les conditions d'exercice ainsi que le processus de recrutement.

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Un document consignant les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT
- L'avis étayé de l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional ou de l'inspecteur de l'éducation nationale sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier.
- L'avis étayé du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier

Ces avis seront recueillis au moyen des fiches figurant en annexe, et devront être jointes aux autres éléments du dossier.

Le candidat se doit donc d'être attentif aux délais d'élaboration du dossier et de recueil de l'avis de l'inspection afin d'être en mesure de transmettre un dossier complet dans les délais impartis.

Le document annexé à la présente note précise les éléments constitutifs du dossier de candidature, ainsi que les modalités de déroulement de l'entretien, informations également disponibles sur le site académique.

Une information sur la fonction de DDFPT sera organisée en visio-conférence le mercredi 29 septembre à 14 heures. Les personnes intéressées doivent se manifester par courriel à Ce.dafpic@ac-grenoble.fr et recevront le lien de connexion.

Des DDFPT en poste, des proviseurs et des inspecteurs présenteront les missions répondant aux questions des personnels.

Je vous remercie vivement de votre collaboration et mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Alexandrine DEVAUJANY



